



A l'attention des parents

Objet : CORONAVIRUS COVID 19 : applications communautaires pour limiter les risques de transmission selon les directives du Président de la République.

Compte tenu du contexte évolutif de CORONAVIRUS dans le monde, Le Président de la République demande aux citoyens de respecter les consignes qu'il a ordonnées pour éviter tous risques de transmission.

A partir du lundi 16 mars 2020, et jusqu'à nouvel ordre, la crèche (multiaccueil), les écoles et les centres de loisirs seront fermés.

Concernant les personnels de santé qui seront mobilisés, veuillez nous contacter au 06.16.64.81.78 durant le week-end pour organiser l'accueil de vos enfants.

Je vous rappelle qu'il convient de renforcer les mesures de prévention des infections respiratoires en adoptant les « gestes barrières » au sein des unités de travail et de la collectivité.

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires, vous devez contacter immédiatement le SAMU Centre 15 qui décidera des mesures à prendre. Ne pas vous rendre directement chez le médecin traitant ou aux urgences, afin d'éviter toute potentielle contamination.

Le Coronavirus se transmet soit, lors des contacts étroits entre personnes par l'inhalation de gouttelettes infectieuses émises lors des éternuements ou de toux par le patient, soit au contact de surfaces fraîchement contaminées par ces sécrétions.

- **Se laver les mains très régulièrement** avec de l'eau et du savon pendant au moins pendant 30 secondes



- **Tousser ou éternuer dans son coude** pour éviter de diffuser les virus dans l'air et garder les mains propres
- **Éviter les contacts physiques non indispensables** : saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades. Respecter une distance adaptée entre agents et avec les usagers.
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique** et le jeter directement à la poubelle
- **Veiller à l'hygiène des locaux de travail en portant une attention particulière aux postes de travail partagés.** Nettoyer régulièrement les surfaces de contact (poignées de porte, main-courantes, plans de travail, comptoirs d'accueil, interrupteurs, etc...)
- **Aérer les locaux**

A ce jour, le port de masque n'est pas nécessaire en dehors de situations très précises (fièvre, toux, difficultés respiratoires, personnel lors de soins de proximité ou auprès des personnes sensibles...).

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger la santé et recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19 sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Je ne manquerai pas de vous informer selon l'évolution des mesures gouvernementales.

Le 13 mars 2020

Le Président,


Jean-Louis CAMUS

